



Délibération du Comité Syndical

Séance du 21 mars 2018

concernant l'approbation du compte de Gestion dressé par Monsieur Michel TOUZEAU, Receveur

L'an deux mille dix-huit, le 21 mars à 18 heures 30, les délégués des EPCI formant le Syndicat Mixte DECOSSET se sont réunis en Assemblée Générale à la Salle des fêtes de L'Union, sous la présidence de Monsieur Marc PÉRÉ.

Nombre de délégués en exercice : 92

Date de convocation : 15/03/18

Nombre de délégués présents : 65

Envoi des documents budgétaires : 15/03/18

Étaient présents : MMES ARMENGAUD, BUJEGA, COUTTENIER, EDARD, EMERY, FLORENT, FRAGONAS, GENNARO, GIBERT, MIRTAIN, MOURGUE, NOUVEL, PETIT, URSULE ; MM. PÉRÉ, ALEGRE, ATSARIAS, AUSSEL, BACOU, BAGUR, BARBREAU, BERTORELLO, BOUCHE, BOUREAU, CAMALBIDE, CANDELA, CASSIGNOL, CATALA, CHARRIE, COMAS, DEL COL, DESSAUX, ESCANDE, FAVA, FLORES, FONTES, FURY, GALLAIS, GALONIER, GERSON, GRIMAUD, LAMARQUE, LAURIER, LENORMAND, MANGOGNA, MEDINA, MONTAGNER, OUSTRI, PAGNUCCO, PUYO, RAVOIRE, REULAND, ROUSSEL, SALEIL, SANCHEZ, SAVIGNY, SELLE, SERNIGUET, SIMON, SINTES, TOMASI, TRAUTMANN, VALIÈRE, VERMERSCH, VIALAS,

Étaient excusés : MMES DIAZ, HAAS, MARTI, MOUISSET, PONTCANAL, TERKI, TOUTUT-PICARD, ZUCHETTO ; MM. ALVINERIE, ARDERIU, ARMENIER, ARSEQUEL, AUJOLAT, BASELGA, BAUDOU, BOLZAN, BROU, CHEVALLIER, CLEMENCON, COMBE, DETRÉ, FARENC, FONTA, FORGUES, GALINIER, GUYOT, LAHIANI, LAMOUREUX, LOZANO, MALET, MANERO, MARIN, MARTIN, MIQUEL, OF, PAPILLAULT, PETRO, PIQUEPE, SARRAU, SCHANEN, SUSIGAN, VAILLANT, ZONABEND,

Excusés ayant donné pouvoir : MME CHAPUIS-BOISSE (POUVOIR À M. FLORES), MMES TOUTUT-PICARD (POUVOIR À M. ATSARIAS), M. PEZZOT (POUVOIR À M. BOUCHE), M. RAYSSEGUIER (POUVOIR À M. PÉRÉ)

Secrétaire de séance : M. MÉDINA

D 2018 – 15 – BUDGET – Compte de Gestion 2017

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le COMITÉ SYNDICAL, à l'unanimité :

✓ **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait à L'UNION, les jour, mois et an que dessus.

Les signatures des délégués sont au registre.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE PRÉSIDENT,



Délégués	
En exercice	92
Excusés	65
Accusé de réception en préfecture	031-253102656-20180321-0218-15-DE
Date de télétransmission	29/03/2018
Date de réception en préfecture	29/03/2018
Contre :	0
Abstentions :	0